

AVAP/SPR

PLAN DE ZONAGE

Arrêté en date du 22 Mars 2018

Gaëlle DUCHENE
Architecte du Patrimoine

Juliette FAVARON
Paysagiste Esaj

Echelle : 1/7000

«Origine DGFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018»



Légende

Secteur de l'AVAP

- Zone 1 : LA VILLE HAUTE
- Zone 2 : LES FAUBOURGS
- Zone 3 : LES EXTENSIONS RECENTES
- Zone 4 : L'ECRIN AGRICOLE
- Zone 4a : LE HAMEAU DE BEAUCAIRE

- Espaces boisés à préserver
- Périmètre de 500 m autour des Monuments Historiques

0 250 500 m